

Passerelle et succès académique

Succès académique des étudiant·e·s ayant passé l'examen complémentaire « passerelle » dans les hautes écoles universitaires



Prof. Dr Franz Eberle

Professeur émérite de pédagogie gymnasiale et économique de l'Université de Zurich. Membre de la Commission Suisse de maturité et du Conseil suisse de la science. Président de la Commission CDIP pour la reconnaissance des diplômés d'enseignement pour les écoles de maturité. Ancien directeur de la formation enseignant·e·s d'école de maturité à l'Université de Zurich.

Depuis 2005, l'examen complémentaire « passerelle » permet aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle de profiter des mêmes critères d'admission aux hautes écoles universitaires que les titulaires d'une maturité gymnasiale. Depuis 2017, les titulaires d'une maturité spécialisée bénéficient de la même possibilité. L'examen peut être passé auprès de la Commission Suisse de Maturité (CSM), comme c'est le cas pour l'examen suisse de maturité. Aucune preuve de préparation dans le cadre d'une filière de formation formelle n'est requise, mais des filières passerelle privées et cantonales peuvent être suivies afin de préparer cet examen. Les prestataires cantonaux qui proposent de telles filières sur une année organisent en général leurs propres examens passerelle. Ceux-ci sont reconnus par la Confédération et supervisés par la CSM.

Aptitude à entreprendre des études supérieures

L'accès sans examen aux hautes écoles universitaires implique que les étudiant·e·s concerné·e·s disposent de la qualification appropriée, à savoir l'aptitude à entreprendre des études supérieures. Alors que les élèves de gymnase acquièrent celle-ci au cours de leur scolarité, conformément aux objectifs de formation des écoles de maturité (RRM, 1995), ceci n'est pas le cas des élèves d'école professionnelle ou d'école de culture générale. Des réflexions théoriques et des études empiriques (2) révèlent que le niveau des titulaires de maturité professionnelle – et probablement également des titulaires de maturité spécialisée – est inférieur à celui des élèves de maturité gymnasiale en ce qui concerne des éléments essentiels de l'aptitude à entreprendre des études supérieures. L'examen complémentaire doit donc garantir que ces lacunes ont été comblées, afin que les étudiant·e·s puissent ensuite de la meilleure manière commencer leurs études dans la filière universitaire choisie.

Un alignement dans les domaines de la formation gymnasiale qui vont au-delà de l'aptitude à entreprendre des études supérieures – notamment certaines parties de la préparation à assumer des tâches exigeantes au sein de la société et la maturité civique approfondie – n'est pas requis pour l'examen complémentaire « passerelle ». De plus, les titulaires de maturité professionnelle disposent de compétences transversales et spécifiques à un secteur professionnel que les élèves de maturité n'acquièrent pas au cours de leurs études mais qui pourraient s'avérer importantes pour suivre avec succès des études supérieures.

Perméabilité du système éducatif suisse

L'examen passerelle a été instauré dans le but d'améliorer la perméabilité du système éducatif suisse. Il permet de corriger des décisions prises antérieurement et de tenir compte du développement parfois tardif de compétences personnelles et d'aptitudes. Il n'existe pas d'instrument permettant de prévoir le succès des élèves qui commencent le gymnase (3) et la sélection

repose souvent sur des critères sociaux. L'effet socialement sélectif des décisions précoces en matière d'éducation doit pouvoir être corrigé et permettre un pronostic valable en ce qui concerne le futur succès académique.

Succès académique après l'examen passerelle

Pour la première fois, une étude mandatée par la CSM a analysé le succès académique des étudiant·e·s ayant passé l'examen passerelle (4), en se basant sur les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur le succès académique et de nombreuses autres variables. Si des études complétées avec succès permettent uniquement de prouver l'aptitude à entreprendre des études dans une certaine filière et non l'aptitude générale à entreprendre des études supérieures, les taux de succès académique et les taux d'interruption des études peuvent être considérés comme des indicateurs pour le fonctionnement de la transition secondaire II – tertiaire. Les statistiques de l'OFS ne mentionnant aucune note, une analyse différenciée des diplômés évalués n'a pas pu être effectuée.

La variable dichotomique « réussi – échoué » permet toutefois d'obtenir des résultats de base. En raison du nombre relativement faible d'examens complémentaires, de la révision des directives d'examen de 2012 et compte tenu du fait que l'OFS a attendu 2011 pour relier systématiquement les données du degré secondaire II à celles du degré tertiaire, ce n'est qu'aujourd'hui que l'OFS est en mesure de présenter des données utilisables, ces dernières n'étant différenciées que pour le domaine des études de bachelor, à savoir le premier diplôme universitaire. De plus, les titulaires de maturité spécialisée n'ayant été admis aux examens passerelle qu'en 2017, les données concernant leur succès académique ne sont pas encore suffisamment étayées.

Résultats de l'enquête (extraits)

Début des études

Une première analyse qualitative des différences entre les écoles de maturité gymna-

siale et les écoles de maturité professionnelle en matière de contribution respective à l'acquisition des trois composantes de base de l'aptitude à entreprendre des études supérieures (compétences cognitives et non cognitives supra disciplinaires; compétences disciplinaires de base requises pour entreprendre des études supérieures; connaissances et savoir-faire disciplinaires requis uniquement dans certaines filières d'études) (1) révèle des lacunes du côté des élèves de maturité professionnelle. Elle montre toutefois également que les examens passerelle permettent vraisemblablement d'en combler une grande partie. «Vraisemblablement» car, en général, seules les lacunes dans les connaissances et le savoir-faire disciplinaires requis pour commencer des études universitaires de la meilleure manière sont identifiées (5).

Presque 80% des étudiant·e·s ayant réussi un examen passerelle entreprennent des études universitaires, 75% d'entre eux·elles la même année – un parcours beaucoup plus rapide que celui des titulaires d'une maturité gymnasiale.

Niveau de formation du milieu familial

Le niveau de formation du milieu familial des étudiant·e·s qui passent l'examen passerelle est très différent de celui des titulaires d'une maturité. Le pourcentage de diplômés professionnels du degré secondaire II est plus élevé (près de 30% contre près de 15% pour les parents d'élèves de maturité) et un diplôme d'une haute école comme plus haute qualification n'arrive qu'en 3^e position dans les familles dont les étudiant·e·s sont issu·e·s. Cette différence est encore plus flagrante avec les élèves ayant passé l'examen suisse de maturité. L'examen passerelle ne représente qu'une petite partie des admissions dans les hautes écoles (env. 3%), mais contribue à équilibrer les différences sociales (contrairement à l'examen suisse de maturité).

Succès académique et interruption des études

En 2020, parmi les étudiant·e·s ayant débuté leurs études entre 2012 et 2015, ceux·celles ayant passé un examen passerelle (7,3%) étaient encore plus nombreux·ses que ceux·celles titulaires d'une maturité cantonale reconnue au niveau fédéral (6,1%), mais moins nombreux·ses que ceux·celles ayant passé l'examen suisse de maturité (8,8%).

Après cinq ans, le taux de succès académique des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle et ayant commencé leurs études entre 2012 et 2015 est, avec 66,2%,

dans la moyenne de celui de tou·te·s les étudiant·e·s ayant entrepris des études de bachelor (66,7%). Il est légèrement inférieur à celui des titulaires d'une maturité cantonale (70,3%) mais clairement supérieur à celui des titulaires d'une maturité fédérale (CSM, examen suisse de maturité) (49,1%).

Pour cette cohorte, le taux d'interruption des études est, avec 22,2%, dans la moyenne de celui de tou·te·s les étudiant·e·s ayant entrepris des études universitaires entre 2012 et 2015 (22,3%). Cette étude ne s'intéressant qu'au succès académique universitaire – l'examen passerelle étant orienté sur l'accès aux hautes écoles universitaires –, les changements d'institution, à savoir le passage dans une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique, ont été considérés comme une interruption des études et non comme un changement d'études. Le taux d'interruption des études des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle est en revanche légèrement supérieur à celui des titulaires d'une maturité cantonale (18,9%), mais nettement inférieur à celui des titulaires d'une maturité fédérale (CSM, examen suisse de maturité) (36,9%).

Le taux d'interruption des études des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle cantonal (20,4%) est de 6,4% inférieur à celui des titulaires d'un diplôme obtenu au prix d'un examen complémentaire CSM (26,8%). Après cinq ans, le taux de succès académique des titulaires d'un diplôme passerelle cantonal (68,2%) est également plus élevé que celui des titulaires d'un diplôme obtenu par le biais d'un examen centralisé (60,9%).

Le taux d'interruption des études des étudiant·e·s suisses alémaniques ayant passé

un examen passerelle est inférieur à celui des étudiant·e·s romand·e·s et tessinois·es issu·e·s de la même filière (18,5% vs 26,8%). Après cinq ans, leur taux de succès académique est par ailleurs plus élevé (69,0% vs 65,4%). En Suisse alémanique, leur taux d'interruption des études est supérieur de 1,5% à celui des titulaires d'une maturité cantonale, en Suisse romande de 5,9%, soit environ quatre fois plus que la différence observée en Suisse alémanique.

Le groupe des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle après une maturité professionnelle économique et commerciale se distingue particulièrement parmi tous les groupes de maturité professionnelle (taux de succès académique après cinq ans: 69,7%, taux d'interruption des études: 18,7%), suivi par les groupes «sciences naturelles et techniques» (66,9% et 22,7%), «disciplines artistiques» (66,1% et 23,2%) et, plus loin, le groupe «santé-travail sociales» (59,9% et 29,1%).

Parmi les étudiant·e·s ayant commencé leurs études entre 2012 et 2015, les titulaires d'une maturité professionnelle MPI (maturité professionnelle parallèle au diplôme de fin d'apprentissage) présentent un taux d'interruption des études (18,9%) nettement inférieur (6,4%) à celui des titulaires d'une maturité professionnelle MP2 (maturité obtenue après le diplôme de fin d'apprentissage) (25,3%). Cinq ans après le début de leurs études, leur succès académique (70,5%) est également supérieur de 7,3%.

En comparaison avec les étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle avant la réforme de 2012, les taux d'interruption des études juste après l'introduction des examens passerelle en 2005 sont inférieurs

Bibliographie

- (1) Eberle, F. (2019). Das Gymnasium – modern oder altbacken? Zur Zukunft der gymnasialen Matura. *Gymnasium Helveticum*, 1, 6–10.
- (2) Eberle, F. (2021). Studierfähigkeit von Berufsmaturandinnen und -maturanden. In S. Dernbach-Stolz, P. Eigenmann, C. Kamm & S. Kessler (Hrsg.), *Transformationen von Arbeit, Beruf und Bildung in internationaler Betrachtung. Internationale Berufsbildungsforschung* (S. 277–296). Wiesbaden: Springer VS, https://doi.org/10.1007/978-3-658-32682-1_15
- (3) Eberle, F. (im Druck a). Gutachten zur Wirksamkeit verschiedener Aufnahmeverfahren zur Selektion geeigneter Schülerinnen und Schüler für eine Mittelschulbildung. Expertise zuhanden des Amtes für Höhere Bildung des Kantons Graubünden. Zürich: Eigenverlag.
- (4) Eberle, F. (im Druck b). Studienerfolg von Absolventinnen und Absolventen der Ergänzungsprüfung «Passerelle» an den universitären Hochschulen. Studie im Auftrag der Schweizerischen Maturitätskommission SMK. Bern: SBFI (2022).
- (5) Expertengruppe MAR/MAV (WEGM) (2021). WEGM – Fächerkanon, Lernbereiche und Maturitätsprüfungen. Bericht der Expertengruppe WEGM. Bern: EDK und SBFI.

à ceux de la cohorte d'étudiant·e·s ayant entrepris leurs études supérieures entre 2012 et 2015. Ils ont ensuite augmenté (étudiant·e·s ayant entrepris leurs études supérieures en 2010 et 2011), jusqu'à dépasser la moyenne actuelle. La réforme n'a donc conduit à une légère diminution du taux d'interruption des études que pour les deux dernières cohortes ayant entrepris leurs études avant la réforme.

Autres différences

L'étude a par ailleurs mis en évidence les différences suivantes lors de la comparaison des différents groupes d'étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle (v. illustrations 1 et 2):

Une comparaison des groupes d'option spécifique des titulaires d'une maturité cantonale reconnue au niveau fédéral commençant leurs études montre que le taux d'interruption des études du groupe «langues anciennes» est le plus bas (12,6%). Les groupes «économie et droit», «langues modernes» et «physique et applications des mathématiques» présentent des taux pratiquement similaires (17,3%, resp. 17,4% et 17,9%). Le taux d'interruption des études du groupe «biologie et chimie» est un peu plus élevé (19,9%). Tous ces groupes pré-

sentent en moyenne des taux inférieurs à ceux des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle. En revanche, les taux d'interruption des études dans les autres groupes d'option spécifique leur sont supérieurs: 23,0% pour le groupe «philosophie/pédagogie/psychologie», 24,8% pour le groupe «musique» et 26% pour le groupe «arts visuels». La comparaison des diplômés de bachelor universitaires après cinq ans débouche sur un résultat similaire.

En 2005, le taux d'interruption des études des titulaires d'un certificat de maturité décerné par une école de maturité pour adultes s'élevait à 28,2%. Il a ensuite progressivement augmenté pour atteindre un niveau similaire à celui des titulaires d'un examen suisse de maturité. Ceci s'explique probablement par l'introduction de l'examen passerelle: les titulaires de maturité professionnelle, en général les étudiant·e·s les plus performant·e·s, ne sont désormais plus compris·es dans le groupe «maturité pour adulte».

Choix des filières d'études

En comparaison avec les titulaires d'une maturité cantonale reconnue au niveau fédéral, les étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle optent plus souvent pour

des filières de sciences humaines et sociales, un peu moins souvent pour des filières de sciences économiques, plus souvent pour le droit, beaucoup plus souvent pour des filières de science exactes et naturelles, moins souvent pour la médecine et la pharmacie, et bien moins souvent pour les sciences techniques. Il s'agit donc plutôt de filières qui sont enseignées différemment dans les hautes écoles spécialisées. De plus, au sein des groupes de titulaires de maturité professionnelle, les plus hauts pourcentages sont certes ceux des groupes de filières apparentées à la maturité professionnelle correspondante, mais ceux-ci comprennent moins de la moitié des étudiant·e·s et tous les groupes de maturité professionnelle sont représentés dans chaque groupe de filières. L'examen passerelle permet donc à des titulaires de maturité professionnelle d'accéder à de nouveaux domaines disciplinaires. La répartition des admissions entre les différents groupes de filières ne varie que très légèrement lorsque l'on considère les diplômés de bachelor universitaires. En comparaison avec les titulaires d'une maturité cantonale, dans les différents groupes de filières, les taux d'interruption des études des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle sont nettement plus élevés, à l'ex-

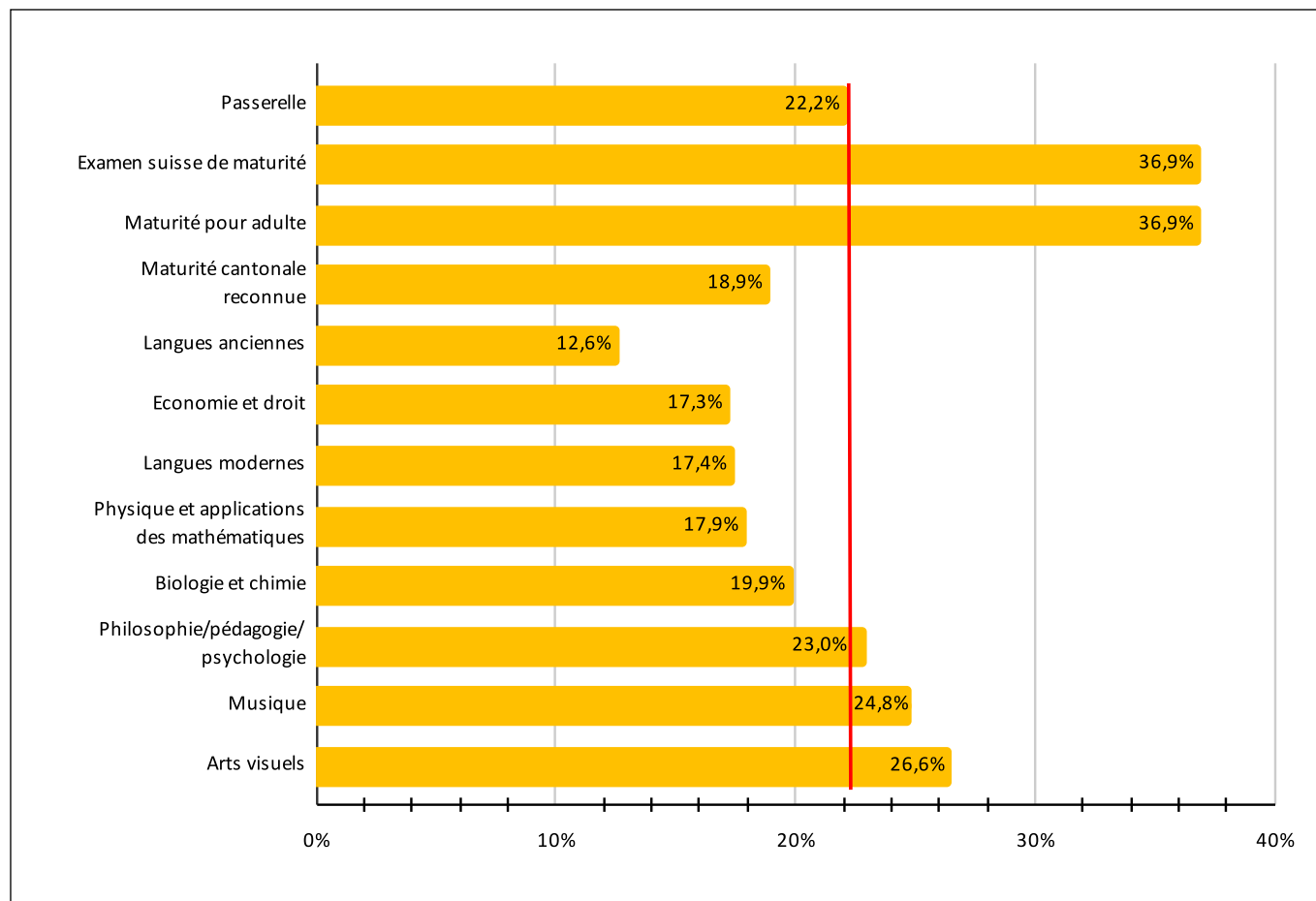


Illustration 1: Taux d'interruption jusqu'en 2020 des admissions dans les filières de bachelor universitaires 2012-2015.

ception du droit (taux légèrement plus élevés), de la médecine et de la pharmacie (taux modérément plus élevés) et des sciences exactes et naturelles. Pour ces dernières, ceci concerne surtout la maturité professionnelle « technique et de science naturelles »: 40,8% des étudiant·e·s ayant suivi cette voie choisissent ce groupe de filières, apparentées à leur formation. Des taux d'interruption des études élevés sont donc plutôt étonnants et pourraient laisser penser que le retard, empiriquement attesté, des titulaires de maturité professionnelle en mathématiques par rapport aux titulaires de maturité gymnasiale est encore trop peu compensé lors de la préparation à l'examen passerelle – qui peut cependant être réussi grâce aux possibilités de compensation des notes insuffisantes. De plus, les taux d'interruption des études des étudiant·e·s ayant passé un examen suisse de maturité sont encore plus élevés. La durée de scolarité des étudiant·e·s ayant passé un examen passerelle étant nettement plus courte que celle des titulaires de maturité gymnasiale, la bonne réputation de la filière passerelle est confirmée. Dans une optique systémique globale, ceci est encore renforcé par la

structure de choix d'études proposées par la filière passerelle, une structure légèrement différente mais complémentaire à celle proposée par les hautes écoles spécialisées.

La passerelle répond aux attentes

En conclusion, la « passerelle Dubs » a largement répondu aux attentes. Sur la base de l'indicateur dichotomique de succès académique (« réussi – échoué »), on constate que l'examen passerelle permet de combler les lacunes présentées par les titulaires d'une maturité professionnelle par rapport aux titulaires d'une maturité gymnasiale. Même si ces lacunes sont en moyenne avérées (2), ce sont apparemment les étudiant·e·s ayant obtenu une maturité professionnelle et disposant d'aptitudes cognitives supérieures à la moyenne qui réussissent le mieux cet examen. D'un point de vue pragmatique, il suffit donc de combler partiellement les lacunes, l'exhaustivité s'avérant impossible du fait du nombre de leçons différent entre les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de maturité professionnelle. La passerelle est devenue une institution de choix

répondant d'une part aux hautes exigences d'un certificat de maturité garantissant un accès sans examen aux hautes écoles universitaires et d'autre part aux revendications – justifiées – visant à davantage de perméabilité. La qualité ne serait menacée que si l'examen passerelle était moins exigeant ou si les titulaires de maturité professionnelle et de maturité spécialisée bénéficiaient eux·elles aussi d'un accès sans examen aux filières universitaires.

L'étude a cependant mis en lumière certains problèmes dépassant son objectif initial, comme par exemple les mauvais résultats du groupe de maturité professionnelle « santé-travail social-autres » et le taux d'interruption des études particulièrement élevé des étudiant·e·s ayant passé un examen suisse de maturité. Ces problèmes méritent d'être étudiés de manière plus approfondie (v. le rapport pour les détails (4)) et devraient être pris en considération lors des décisions relatives au projet national « Evolution de la maturité gymnasiale (EVMG) ».

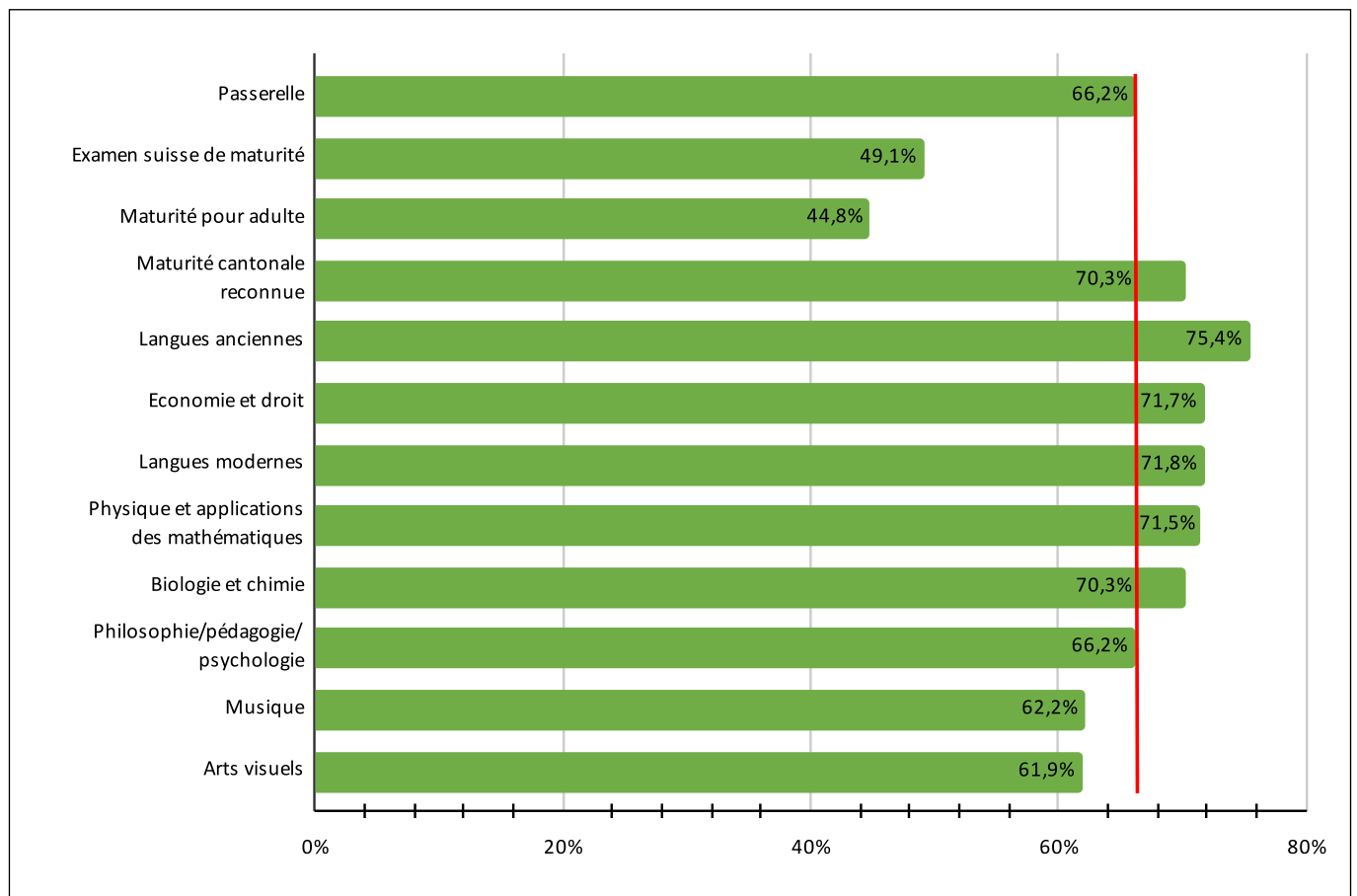


Illustration 2: Succès académique après cinq ans des étudiant·e·s admis·es dans les filières de bachelor universitaires 2012–2015.